



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller

Mme Isabelle Parent, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ABSENTS

M. Joé Deslauriers, conseiller
Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 14 h 34.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020
4. DOSSIERS
 - 4.1. Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) – Projet d'amélioration du chemin des Cyprès - Décision
 - 4.2. États financiers au 31 décembre 2019 – Adoption
 - 4.3. Entretien hivernal chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin – Lancement appel d'offres public – Autorisation
 - 4.4. Appel d'offres - Entretien hivernal chemin du Lac-Bruneau – Résultats - Décision

TNO-056-2020

TNO-056-2020-1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

- 4.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation 2019-2023 - Adoption
- 4.6. Demande de dérogation mineure – 2730, chemin des Cyprès à Saint-Guillaume-Nord - Décision
- 4.7. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Reconduction du programme – Décision
- 4.8. Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation pour borne sèche
- 4.9. PMVI – Réaménagement des accès publics – Décision
- 4.10. Collecte des matières résiduelles du TNO et de la SDPRM (parc régional du lac Taureau) – Lancement d'un appel d'offres public – Autorisation et durée du mandat
- 4.11. Demande d'appui – Municipalité de Saint-Michel-des-Saints – Entretien chemin Manawan – Décision
- 4.12. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE) 2020-2021 - Information

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION

6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

7. VARIA

- 7.1. Motion de remerciement – M. Karl Lacouvé

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020

TNO-057-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

Les points 4.3 à 4.12 sont traités à ce moment-ci de la séance.

4. DOSSIERS

4.1. Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) – Projet d'amélioration du chemin des Cyprès - Décision

TNO-058-2020

Considérant que le règlement 203-2019;

Considérant que le TNO assume 50% des coûts des travaux réalisés sur le chemin des Cyprès portion Saint-Michel-des-Saints;

Considérant que le coût de ces travaux doit être imputé aux activités de fonctionnement;

Considérant que le coût engendrera une taxation supplémentaire pour les citoyens du TNO;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Réjean Guin et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie autorise l'utilisation du poste « Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir » afin d'en étaler le coût et la taxation qui en découlera sur une période de 20 ans tout comme le règlement d'emprunt 203-2019.

4.2. États financiers audités au 31 décembre 2019 – Adoption

TNO-059-2020

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter les états financiers audités au 31 décembre 2019.

4.3. Entretien hivernal chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin – Lancement appel d'offres public - Autorisation

TNO-060-2020

Considérant que les chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin à Saint-Guillaume-Nord sont à la charge du TNO de la MRC de Matawinie;

Considérant que la surface de roulement doit être déneigée pour assurer la sécurité des usagers;

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 15 octobre 2020;

Considérant la recommandation du Service d'aménagement;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin de respecter le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie autorise Mme Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement, à procéder à l'appel d'offres public pour l'entretien hivernal des chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin.

Mme Isabelle Parent quitte l'assemblée

4.4. Appel d'offres – Entretien hivernal chemin du Lac-Bruneau – Résultats - Décision

TNO-061-2020

Considérant l'engagement pris par la résolution CA-242-2013 prévoyant la perception d'une taxe de secteur pour le déneigement d'une distance de 4,6 kilomètres sur le chemin du Lac-Bruneau, situé dans le TNO de la MRC de Matawinie, plus précisément au nord-ouest de la municipalité de Saint-Côme;

Considérant la nécessité de trouver un entrepreneur pour effectuer le déneigement pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022;

Considérant que parmi les entrepreneurs contactés, Mini Excavation DC inc. est le plus bas soumissionnaire conforme, Considérant la recommandation du Service d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO octroie le contrat de l'entretien hivernal du chemin du Lac-Bruneau à l'entreprise Mini Excavation DC Inc., au coût de 16 200,00 \$, plus les taxes applicables, pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022.

4.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation 2019-2023 - Adoption

TNO-062-2020

Considérant que le TNO a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que le TNO doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

Considérant que le TNO s'est vu octroyer un montant de 610 220 \$ réparti sur 4 ans dans le programme TECQ 2019-2023 ;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à lui;
- s'engage à être le seul responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu de la programmation de travaux jointe à la présente et autorise l'envoi au MAMH ainsi que tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant permanent par année de 2019 à 2023;
- s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

4.6. Demande de dérogation mineure – 2730, chemin des Cyprès à Saint-Guillaume-Nord - Décision

TNO-063-2020

Considérant l'usage forestier de la propriété;

Considérant la nécessité de l'utilisation de machinerie et d'équipements lors de l'exercice de travaux forestiers;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la recommandation favorable du Service d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie accorde la dérogation mineure à la propriété du 2730, chemin des Cyprès visant l'autorisation d'excéder de 30 % de la superficie totale permise pour la construction de bâtiments accessoires.

Mme Isabelle Parent se joint à l'assemblée

4.7. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Reconduction du programme - Décision

TNO-064-2020

Considérant que le Programme d'aide à l'amélioration des chemins en TNO (PACT) présente un engouement certain pour les utilisateurs du TNO, et ce, dès la quatrième année du programme qui s'est déroulée en 2019;

Considérant que depuis 2018 le TNO a subventionné les associations locales pour une somme totale de plus de plus de 240 000 \$;

Considérant que depuis 2018 les associations locales ont investi près de 157 000 \$ dans les chemins forestiers;

Considérant qu'en 2020 la somme des subventions accordées par le TNO était de plus de 89 000 \$, répartie entre 13 associations;

Considérant qu'en 2020 les 13 associations ayant bénéficié du PACT 2020 ont investi une somme de plus de 60 000 \$ sur les chemins forestiers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

Considérant l'impact positif significatif au niveau du maintien des infrastructures routières et de l'accessibilité du territoire;

Considérant la nécessité de prendre une décision quant à la reconduction du projet pour l'année 2020 et les années suivantes;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie reconduise le Programme d'amélioration des chemins en TNO pour un montant maximum de 100 000 \$.

4.8. Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation pour borne sèche

TNO-065-2020

Considérant les sommes disponibles au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

Considérant que les initiatives de mise en valeur ont été ciblées par la résolution TNO-019-2017 le 8 mars 2017;

Considérant que le Conseil municipal du TNO a décidé d'accorder la somme de 30 000 \$ au projet d'implantation de bornes sèches sur son territoire;

Considérant que l'implantation de bornes sèches est soumise à l'obtention de certificats d'autorisation de divers ministères;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie autorise Mme Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement:

- à signer les documents nécessaires au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès des ministères compétents;
- à déposer des appels d'offres en lien avec le projet des bornes sèches, en respectant le budget prévu.

4.9. PMVI – Réaménagement des accès publics - Décision

TNO-066-2020

Considérant les sommes disponibles au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

Considérant que les initiatives de mise en valeur ont été ciblées par la résolution TNO-019-2017 le 8 mars 2017;

Considérant que le Conseil municipal du TNO a décidé d'accorder la somme de 35 000 \$ au projet de réaménagement des descentes de bateaux des lacs Légaré, Villier et Devenyns;

Considérant que l'entreprise Terraquavie a soumis le prix le plus bas pour la fourniture des tapis de béton;

Considérant que l'entreprise Atelier au Coeur du Bois a soumis le prix le plus bas pour la fourniture des trois quais flottants;

Considérant que l'entreprise Atelier au Coeur du Bois a soumis le prix le plus bas pour la fourniture des trois toilettes sèches;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- autorise le Service d'aménagement à effectuer la commande des tapis de bétons requis auprès de l'entreprise Terraquavie pour un montant total de 6 801,14 \$ plus taxes applicables, livraison incluse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

- autorise le Service d'aménagement à effectuer la commande des quais flottants requis auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 7 435,52 \$ plus taxes applicables, sans livraison;
- autorise le Service d'aménagement à effectuer la commande des toilettes sèches requises auprès de l'entreprise Atelier au Coeur du Bois pour un montant total de 2 915,31 \$ plus taxes applicables, sans livraison.

M. Bruno Guilbault quitte l'assemblée à 14 h 43

4.10. Collecte des matières résiduelles du TNO et de la SDPRM (parc régional du lac Taureau) – Lancement d'un appel d'offres public – Autorisation et durée du mandat

TNO-067-2020

Considérant l'échéance au 31 décembre 2020 du contrat actuel entre le TNO de la MRC de Matawinie et la SDPRM avec l'entreprise Compo Recycle pour un mandat de collecte des matières résiduelles;

Considérant l'intérêt et les avantages des deux parties (TNO et SDPRM) de poursuivre leur partenariat pour la gestion des matières résiduelles aux campings du Parc régional du Lac Taureau ainsi qu'au site de transbordement de Saint-Zénon afin de desservir leur clientèle respective;

Considérant qu'un mandat de 5 ans permet de limiter les coûts administratifs engendrés par la réalisation fréquente d'appels d'offres et permet généralement de bénéficier de meilleurs tarifs;

Considérant que le coût estimé d'un mandat de 5 ans est supérieur au seuil de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser:

- la réalisation d'un appel d'offres public pour le renouvellement du mandat de collecte des matières résiduelles du TNO de la MRC de Matawinie et des campings du Parc régional du Lac Taureau (SDPRM);
- une durée de 5 ans pour le mandat.

4.11. Demande d'appui – Municipalité de Saint-Michel-des-Saints – Entretien chemin Manawan – Décision

TNO-068-2020

Considérant que le chemin Manawan est l'axe principal d'accès au Territoire non organisé pour de nombreux usagers;

Considérant la nécessité de maintenir la qualité de la surface de roulement du chemin Manawan et la sécurité des usagers;

Considérant la hausse importante du nombre d'interventions d'urgence en 2020;

Considérant que la qualité de la surface de roulement ralentit considérablement l'intervention des unités d'urgences et met en danger les vies humaines;

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints;

Considérant l'engagement du ministère des Transports du Québec à effectuer des travaux majeurs sur le chemin Manawan, notamment au niveau de la sécurité des usagers;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement :

- d'adopter une résolution visant à appuyer la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans sa mise en évidence d'une situation mettant en danger la vie des personnes;
- de faire parvenir une copie de la présente résolution d'appui au ministère des Transports du Québec, accompagné d'une demande de suivi de dossier concernant l'échéancier relié à la mise à niveau du chemin Manawan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 9 septembre 2020

4.12. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE) 2020-2021 - Information

La directrice du Service d'aménagement donne quelques informations aux membres du Conseil relativement au Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale. En effet, le TNO de la MRC n'est plus admissible à ce programme particulier. Historiquement, une subvention de 4 000 \$ était disponible pour de l'aide à la voirie locale.

Les points 4.1 et 4.3 sont traités à ce moment-ci de la séance.

5. LISTE DES DÉBOURSÉS ET ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-069-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et engagements, telle que présenté :

Compte « Général » TNO

Chèques nos 3417 à 3420, montant total de 7 891,05 \$

Chèques nos 700286 à 700314, montant total de 96 272,31 \$

Engagements 2020 nos 20-000069 à 20-000109, montant total de 299 452,44 \$

6. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

7. VARIA

7.1. Motion de remerciement – M. Karl Lacouvé

TNO-070-2020

Considérant que monsieur Karl Lacouvé a occupé le poste de directeur général de la ZEC Lavigne pendant de nombreuses années;

Considérant qu'au cours de ces années, M. Lacouvé s'est toujours montré généreux, disponible et proactif;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Guin et résolu unanimement d'adopter une motion de remerciement à l'endroit de M. Karl Lacouvé pour son implication active et la riche collaboration qu'il a offerte à titre de directeur général de la ZEC Lavigne.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question n'est adressée aux élus.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-071-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 14 h 48.


Hélène Fortin
Secrétaire-trésorière et
directrice générale adjointe


Sylvain Breton
Maire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 9 septembre 2020**

